

# Au tour de la rive droite

**MONT-NOBLE/SAINT-MARTIN** Les citoyens des deux communes devront se prononcer mercredi sur les taxes de séjour et de promotion touristique.

LAURENT SAVARY

Après Evolène, c'est les citoyens des communes de la rive droite de la Borgne qui se prononceront mercredi soir en assemblée primaire sur les taxes de séjour. A Mont-Noble, une taxe de promotion touristique sera en plus soumise à la population. Des votations qui ne déchaînent que quelques passions.

## Des taxes identiques

Dans les deux communes, la taxe de séjour forfaitaire proposée est identique: 2 fr. 50 la nuit, forfait de 50 nuits par an qu'on multiplie par le nombre de mètres carrés.

Au total, la facture se situera dans une fourchette entre 125 et 875 francs. «Nous avons décidé d'appliquer le même système dans toutes les communes du val d'Hérens», explique Louis Moix, le président de Saint-Martin. Cela n'aurait pas été logique autrement. Logique aussi puisqu'elles travaillent ensemble au sein d'Hérens Tourisme. «Nous avons mis en place un groupe de travail avec les partenaires touristiques mais aussi avec des propriétaires de résidences secondaires», explique Patrice Gaspoz, patron de l'Office de tourisme. Cette taxe devrait rapporter près de 150 000 francs, soit près de 100 000 francs de plus.

A Mont-Noble, le Conseil communal a choisi un autre moyen. «Nous avons invité personnellement tous les propriétaires de résidences secondaires à une soirée d'information», confie le président

## LE POINT DANS LES COMMUNES VOISINES

Les deux dernières communes de la vallée, Hérérence et Vex, ne se prononceront pas cette année sur ces taxes. Dans les deux cas, on planche sur les formules. A Hérérence, cela devrait être à l'ordre du jour en juin 2016 lors de l'assemblée primaire où les comptes seront présentés. Les autorités devraient proposer une taxe d'hébergement et non une taxe de promotion touristique. A Vex, il pourrait y avoir une assemblée extraordinaire au printemps, mais tout est encore ouvert sur la forme.

La commune de Veysonnaz qui penchait plutôt pour une taxe d'hébergement devrait finalement présenter aux citoyens au printemps une taxe de promotion touristique. La taxe de séjour forfaitaire sera basée sur le nombre de pièces et non sur les mètres carrés comme dans le val d'Hérens. **LS**

« Nous avons informé tous les propriétaires. »



**BERNARD BRUTTIN**  
PRÉSIDENT DE MONT-NOBLE

Bernard Bruttin. Une séance qui a permis d'aplanir passablement de critiques. «Il y a relativement peu de discussions sur ce sujet», reconnaît Jean-Pierre Ammon, président de l'association des Amis de Mase qui compte 230 membres dont bon nombre de propriétaires de résidences secondaires. «Les gens ont compris pourquoi ils devraient payer.»

« Il y a clairement inégalité de traitement. »



**BERNARD ROSSIER**  
PROPRIÉTAIRE D'UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE

## Jusqu'au Tribunal fédéral

Bernard Rossier, ancien président de la commune de Mase et propriétaire d'une résidence secondaire, est prêt à se battre par contre. «Je ne conteste pas le paiement de la taxe, mais la méthode de calcul. En choisissant les mètres carrés plutôt que le nombre de lits, il y a une inégalité de traitement.»

Le professeur à la retraite contestera, quel que soit le résultat,

cette méthode de calcul auprès du Conseil d'Etat. «Je suis prêt à aller au Tribunal administratif et même au Tribunal fédéral.» Cette manne pourrait pourtant rapporter 350 000 francs pour l'accueil et les infrastructures touristiques, soit un supplément de 200 000 francs.

## La promotion divisée

Autre objet de votation au pied du Mont-Noble, la taxe de promotion touristique (TPT). Dans les commerces, qui seront soumis à cette taxe avec une part forfaitaire complétée par un pourcentage du chiffre d'affaires, les avis divergent. «Je ne suis pas d'accord, car rien ne bouge. Il faut apprendre à faire du tourisme», explique Thierry Longo, patron du Vieux-Chalet.

Chez J'EM coiffure, la patronne Edwige Melly n'est pas de cet avis. «C'est logique, on vit du tourisme. Il faut être correct, même si la majorité de la clientèle vient d'ici.» Le point de vue de Nicole Burkhalter, la gérante de l'épicerie de Vernamiège résume la situation. «Je suis partagée. Il y a déjà beaucoup de taxes pour un petit commerce. D'un autre côté, cela permet de nous amener plus de monde.» Pour le président de la commune, cette taxe n'a rien de nouveau. «Avant la fusion, Nax avait déjà la TPT, mais on l'a mise entre parenthèses.»

A Saint-Martin, il n'y aura pas de taxe de promotion touristique par contre. «Nous avons la taxe d'hébergement et nous allons la conserver, confie Louis Moix. Le tourisme n'a pas autant d'importance qu'à Evolène ou à Mont-Noble.» **LS**